



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.II/MEM.3/1
2 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

**Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement**

**Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement
au service du développement**

Genève, 10 et 11 février 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Les accords internationaux d'investissement et le développement.
4. Adoption des conclusions de la réunion.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion est reproduit dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.3/1 Ordre du jour provisoire et annotations

Point 3. Les accords internationaux d'investissement et le développement

3. Lors de sa réunion tenue le 10 juillet 2008, le Conseil du commerce et du développement a décidé que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement convoquerait une réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement, dont la première session serait consacrée aux aspects des accords internationaux d'investissement (AII) qui concernent le développement. Les participants à cette réunion d'experts examineront les tendances et les principales caractéristiques des AII qui ont été conclus, par exemple la gestion du règlement des différends entre investisseurs et États. Ils passeront également en revue certaines des questions nouvelles qui se posent, les avantages et les problèmes liés aux AII, et chercheront à déterminer l'impact de ces accords sur le développement.

4. Les AII se multiplient et deviennent de plus en plus complexes, chaque nouveau traité introduisant de nouvelles subtilités. En juin 2008, on comptait 2 619 traités d'investissement bilatéraux, 2 759 traités sur la double imposition et 259 accords de libre-échange ou autres traités de coopération économique comportant des dispositions sur l'investissement, ce qui donne un total de près de 5 700 AII. De ce fait, l'ensemble des règlements internationaux relatifs aux investissements constitue un système complètement atomisé, complexe, multidimensionnel et multiforme, relativement peu transparent et en pleine évolution.

5. Cette situation pose aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, plusieurs problèmes systémiques concernant aussi le développement et les capacités. Des questions nouvelles apparaissent qui ont un impact sur les négociations conduisant à l'adoption d'AII, à savoir la protection d'industries stratégiques, la crise économique, les droits des investisseurs et le fait que les économies émergentes deviennent de plus en plus des investisseurs extérieurs. Ces éléments nouveaux sont aussi bien source d'avantages que de problèmes pour les pays en développement.

6. Les AII sont des instruments utiles de politique générale qui renforcent l'attractivité des pays pour les investisseurs étrangers mais certains craignent qu'ils soient inaptes à susciter de nouveaux apports de capitaux. L'une des questions qui se posent concerne par conséquent les moyens de renforcer le caractère promotionnel des AII. Une autre question, liée à la forte fragmentation du système, concerne la nécessité d'introduire une certaine cohérence dans le réseau d'AII d'un pays et les politiques d'investissement qui le sous-tendent. Par ailleurs, ceux qui sont appelés à négocier ce type d'accord doivent se demander comment accentuer leur orientation en faveur du développement, concilier les intérêts privés et publics et définir les responsabilités des investisseurs. D'une manière générale, la complexité croissante du système d'AII pose de sérieux problèmes de capacités à de nombreux pays en développement, y compris en ce qui concerne le règlement des différends entre investisseurs et États.

7. Le but de la présente réunion est de réunir des experts et des agents des pouvoirs publics, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé pour faire le point des aspects de ces problèmes qui intéressent le développement. Il s'agira de dresser une liste des questions qui demanderont à être analysées et précisées, y compris lors de réunions ultérieures, afin d'accroître la capacité des pays en développement d'exploiter les possibilités offertes par les AII en matière de développement.

8. Afin de faciliter la discussion, le secrétariat de la CNUCED a préparé une note thématique sur les aspects des accords internationaux d'investissement qui intéressent le développement. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves notes sur le sujet, qui seront distribuées à la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.3/2 Les accords internationaux d'investissement et le développement

Point 4. Adoption des conclusions de la réunion

9. La réunion d'experts devrait faciliter l'échange de données d'expérience sur l'investissement et le développement, et tirer des enseignements de ces expériences afin d'aider les pays en développement à profiter davantage encore de l'investissement (TD/B/55/9, par. 30). Ses conclusions seront soumises à la session finale de la réunion d'experts pluriannuelle en vue de l'élaboration d'instruments concrets de politique générale, conformément au paragraphe 207 de l'Accord d'Accra.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (environ cinq pages) en tant que contributions aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils devront être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED, à M. Joerg Weber, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse; télécopieur: +41 22 917 0194; courriel: joerg.weber@unctad.org.
